



# CPJEPS animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle – CPJEPS AAVQ SLAS

Dates prévisionnelles de la formation : du 02/09/2025 au 31/07/2026

**Date limite d'inscription le 04/08/2025**

## PRESENTATION DU DIPLOME

Le Certificat Professionnel, Jeunesse Education Populaire et Sport mention AAVQ SLAS est un diplôme professionnel de niveau 3 (CAP/BEP). Il est délivré par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, code RNCP 39927, date de l'arrêté de création : 29/11/2024, date d'échéance d'enregistrement : 29/11/2029, nom du certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Code NSF : 335, Formacode : 44067, Codes Rome : G1202 et G1203.

Le CPJEPS permet d'exercer en tant qu'animateur d'activités et de vie quotidienne, notamment dans les accueils collectifs de mineurs : accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances mais aussi dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

## PRESENTATION DU METIER

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

- Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de 3 grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

## OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de sa formation, le candidat aura acquis et développé les compétences liées au métier d'animateur d'activités et de vie quotidienne. Il sera capable de mettre en œuvre, de manière autonome et en toute sécurité, des activités dans le domaine de sa mention.

## PUBLIC CONCERNE

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans l'animation professionnelle :

- Apprentis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Salariés, personnes en reconversion
- Demandeurs d'emploi

## PREREQUIS ET CONDITIONS POUR ENTRER EN FORMATION

- Être âgé au minimum de 16 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire du PSC1 ou un équivalent en cours de validité.
- Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles
- Capacité de suivre un cursus de formation de niveau 3 au niveau des savoirs de base (écrit, oral, compréhension)
- Sécurisation du projet professionnel : dans le cadre d'un entretien, démontrer la plus-value de cette formation dans son parcours professionnel
- Une expérience en animation sera un + (BAFA, stage etc.)
- Satisfaire aux tests de sélection

## DUREE ET PERSONNALISATION DES PARCOURS

- Volume horaire en centre de formation : 440 heures
- Volume horaire en structure d'alternance (minimum) : 300 heures
- Durée de la formation : 10 mois
- Rythme de l'alternance : 2 jours par semaine, les mardis et les mercredis : 8h-10h / 14h-16h et durant les vacances scolaires tous les jours de 8h-12h / 13h-16h en centre de formation ; les autres jours sont dédiés pour l'alternance en structure.
- Adaptation des parcours : La durée de formation peut être modulée en fonction des équivalences diplômes obtenues par le candidat. En amont de la formation, deux journées de positionnement (entretien individuel avec chaque candidat) permettent d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.
- Lieu de formation : 1179 Route de Rémire au Break Club 97354 Rémire-Montjoly

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- La formation peut être réalisée en formation continue ou contrat d'alternance
- Les inscriptions sont closes un mois avant le démarrage de la formation : 4/08/2025. Dépôts de dossier d'inscription par @ : [formation-ofa@groupe-aprosep.com](mailto:formation-ofa@groupe-aprosep.com)
- Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous conditions de complétude du dossier d'inscription
- Le nombre minimum de stagiaires permettant de garantir l'ouverture de la session est de 10 personnes en parcours complet (sans allègement de parcours). Le nombre maximum de stagiaires accueillis en formations sera de 18 stagiaires en parcours complet (sans allègement de parcours). En cas d'annulation de la session, les candidats seront réorientés vers des sessions ultérieures.

*\*Dans le cas où le nombre de candidatures dépasse la capacité maximale d'accueil sur la session, l'organisme de formation se réserve le droit d'établir une liste d'admis et une liste d'attente en fonction des critères suivants :*

- Avoir une structure de stage / d'alternance au plus tard le premier jour de la formation
- Preuve de financement validé
- Tuteur diplômé identifié dans la structure d'accueil

*Des tests de sélections pourront également être organisés pour hiérarchiser les candidatures.*

- Description des tests de sélection pour l'entrée en formation :

Un test écrit de 1 heure et 30 minutes :

- Compréhension de texte à travers la rédaction d'un résumé d'un article traitant un sujet d'actualité
- Décrire ses motivations

Un entretien oral individuel de 30 min :

- Analyse situationnelle
- Présentation et argumentation orale des solutions adaptées
- Décrire ses motivations et l'organisation mise en œuvre pour poursuivre la formation

Date des épreuves de sélection :

- Épreuve écrite et orale : du 15 juillet à 23 août 2025

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées :

- Utilisation de méthodes d'éducation active
- Valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- Aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
- Mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- Utilisation du numérique dans la formation\*
- Cours magistraux
- Travaux pratiques

Les temps en organisme de formation s'articulent de la manière suivante : des temps de cours théoriques en salles sont suivies de mises en situation concrètes entre stagiaires et/ou avec un public. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

## MODALITES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Le candidat peut se rapprocher de notre référent handicap, M. JOSEPH Steevenson, qui se tient à disposition pour tout aménagement éventuel de la formation.



Contactez :

[asp2-ofa@groupe-aprosep.com](mailto:asp2-ofa@groupe-aprosep.com)

06 94 48 53 32

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation s'organise en 3 blocs de compétences en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti éventuellement dans différentes structures).

Les blocs de compétences sont les suivants :

### BLOC 1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

- Définir le contenu d'une séance d'activité s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, des outils et techniques adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance.
- Animer en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maîtrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics notamment ceux en situation de handicap.
- Réaliser un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances

### BLOC 2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

- Aménager les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie.
- Les courants pédagogiques principaux, la gestion des émotions, la dynamique de groupe, les postures éducatives, la gestion d'un groupe à effectif variable dans un lieu de vie encadré associé à une animation en autonomie.
- Encadrer un groupe en sécurité dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun

### BLOC 3 : Participer au fonctionnement de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

- Identifier sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci.
- Agir au sein d'une équipe de professionnels et / ou de bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure.
- Accueillir les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées.

## EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Pour que le stagiaire puisse encadrer des publics, il devra valider les exigences suivantes au démarrage de sa formation :

- a) Être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme :
  - à minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
  - le certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti de la validation de la formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC), le cas échéant ;
- b) Être capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle.

Ces exigences sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, au moyen de :

- a) La production d'une attestation de réussite à l'une des formations relatives au secourisme susmentionnées ;
- b) Une mise en situation professionnelle d'animation d'un groupe en sécurité, lors d'une activité éducative ou socioculturelle, d'une durée de vingt minutes maximum suivie d'un entretien d'une durée de vingt minutes maximum portant notamment sur les aspects sécuritaires.

## MODALITES D'ÉVALUATION - ÉVALUATION CERTIFICATIVES

Le CPJEPS AAVQ est délivré par la DGCOPOP/ Direction Culture Jeunesse et Sports via l'obtention de 3 BC (ou Blocs de Compétences).

### BLOC 1 :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel, de la conduite d'une séance d'activités et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un **document personnel écrit** comprenant trois préparations de séances d'activités, une pour chacun des domaines choisis (expression, activités physiques et activités scientifiques et techniques...) pour un groupe de quatre personnes minimum.

Chaque préparation de séance d'activités comporte les objectifs de la séance, le public visé, le déroulement, les méthodes d'animation prévues, les moyens nécessaires, la gestion des différents temps envisagés et les outils d'évaluation.

**Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la séance d'activités** de son choix, issue du document écrit personnel susmentionné, avec un groupe de quatre personnes minimum et pendant une durée comprise entre trente minutes au minimum et soixante minutes au maximum, en fonction des caractéristiques du public.

**L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents**, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

**La conduite de séance est suivie d'un entretien** d'une durée de trente minutes au maximum comprenant :

- a) Un temps de bilan effectué par le candidat, suite à la séance qu'il vient d'animer ;
- b) Un temps de questionnements et d'échanges avec le candidat conduit par les évaluateurs à partir du document écrit personnel susmentionné et portant notamment sur :
  - le déroulement de la séance ;
  - l'atteinte des objectifs fixés et l'évaluation de la séance ;
  - la démarche et la méthode mise en œuvre ;
  - l'animation du groupe et la participation de chacun de ses membres ;
  - les modifications ou variantes que le candidat propose ;
  - le bilan de séance.

## BLOC 2 :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées dans sa structure d'alternance (trois pages maximum par action hors annexes).

Chaque action présentée comporte les éléments suivants :

- une synthèse du contexte de l'action de vie quotidienne ;
- une description des modalités d'encadrement, des aménagements effectués pour les temps de vie quotidienne ou les temps transitionnels choisis tels que : accueil, temps de devoirs, temps calmes, repas, déplacements, fin des activités jusqu'au départ, etc. ;
- une analyse synthétique : aléas et difficultés rencontrés, points positifs, points de faiblesse, éventuelles adaptations effectuées, évolutions proposées.

Le candidat peut insérer en annexe de cette partie, des photos, des schémas, ou tout autre document qu'il jugera utile.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 2 (BC2).

L'entretien d'une durée de trente minutes au maximum comprend :

- une présentation orale par le candidat d'une des deux actions présentées dans le document écrit personnel susmentionné, choisie par les évaluateurs. Le choix de l'action est annoncé au candidat au début de l'entretien. Cette présentation a une durée de dix minutes au maximum ;
- un temps de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs, à partir de la présentation orale et du document écrit personnel du candidat

## BLOC 3 :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de cinq pages au maximum hors annexes portant sur sa structure, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci.

Ce document comporte :

- la présentation de la structure et de son environnement, en identifiant notamment trois acteurs au minimum et en précisant leurs actions et leur rôle ;
- la présentation du projet de la structure ;
- la présentation de l'équipe pédagogique avec laquelle il a travaillé ;
- la présentation de sa place et de son action dans la structure.

Ce document est complété d'une annexe présentant :

- deux exemples d'activités qu'il a proposées dans le respect des procédures de travail établies par la structure
- deux exemples de supports de communication interne ou externe qu'il a produit afin d'accueillir et d'informer les publics sur les différentes activités de la structure.

Le candidat peut également insérer en annexe, des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 3 (BC3).

L'entretien d'une durée de trente minutes au maximum comprend :

- une présentation orale par le candidat à l'aide du support numérique de son choix, de la structure et de son projet, de l'équipe et de sa place au sein de celle-ci. Cette présentation a une durée de dix minutes au maximum ;
- un temps de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs à partir de la présentation orale et du document écrit personnel du candidat.

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Le titulaire du CPJEPS AAVQ peut continuer à se former en obtenant un diplôme de niveau supérieur soit :

- Dans la filière animation : BPJEPS spécialité Animation socio-Educative et Culturelle
- Dans la filière sportive : BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Multi-Activités Physiques et Sportives pour Tous, ...

Le CPJEPS AAVQ, permet de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

**Emplois visés** : animateur en accueil de loisirs ; animateur en accueil de loisirs périscolaires ; animateur en séjours de vacances ; animateur socioculturel.

**Lieu d'exercice** : se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle structure relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, etc.).

## TARIFS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- **Apprentissage** : formation prise en charge par l'OPCO (selon NPEC de la branche professionnelle) ou le CNFPT, un reste à charge éventuel à l'employeur public sera déterminé sur devis.
- **Hors apprentissage** (Contrat de professionnalisation, PROA) : 15€ de l'heure (selon l'application du plafond de prise en charge de l'OPCO)
- **Auto financement** : 15€ de l'heure
- **Autres financements** : selon profil et modalités du financeur

Pour plus de précisions sur les modalités de financement et type de contrat d'alternance se rapprocher de l'organisme de formation et de son OPCO.

Pour les parcours partiels, des devis personnalisés seront établis par l'organisme de formation.

- **Frais d'inscription** : 30 €

## TARIFS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

### Session 2023-2024

Taux de satisfaction des stagiaires ayant répondu à l'enquête : 95%

Taux de réussite sur le nombre de candidats présentés à l'examen : 93%

Taux d'abandon : 23%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 50%

Taux d'insertion professionnelle en rapport avec le diplôme obtenu à 6 mois : 35.5%

### CONTACT

☎ 0694 29 25 49

✉ formation-ofa@groupe-aprosep.com

